

Lors du vote du compte administratif

Nombre de membres en exercice 22

Nombre de membres présents 21

Nombre de suffrages exprimés 21

Votes Contre Pour

COMMUNE DE EPERLECQUES

DELIBERATION
DU 10 AVRIL 2024

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice 22

Nombre de membres présents 21

Nombre de suffrages exprimés 21

Votes Contre Pour

DELIB 2024-13

Date de la convocation 29/03/2024

Séance du 10 avril 2024 à 18 heures 30

Le dix avril 2024, réuni sous la présidence (1) de Madame BODART Barbara, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Laurent DENIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 767 074,10 €			849 552,55 €	1 767 074,10 €
Part affectée à investiss		836 035,78 €			0,00 €	-836 035,78 €
Opérations de l'exercice	2 323 733,02 €	2 679 911,55 €	581 144,48 €	1 133 291,46 €	2 904 877,50 €	3 813 203,01 €
Totaux	2 323 733,02 €	3 610 949,87 €	1 430 697,03 €	1 133 291,46 €	3 754 430,05 €	6 416 312,89 €
Résultat de clôture		1 287 216,85 €	297 405,57 €			2 661 882,84 €

Besoin de financement	297 405,57 €
Excédent de financement	297 405,57 €
Restes à réaliser DEPENSES	35 333,93 €
Restes à réaliser RECETTES	208 578,63 €
Besoin total de financement	124 160,87 €
Excédent total de financement	124 160,87 €

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

17 AVR. 2024

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations MM. DENIS L., BARBIER A., BODART B., BRICHU L., CHOCHUY N., COCCUENART L., DELAVAL D., FOSSETTE E., LEOFFRE E., LOOTVUET S., LORANTER G., LORTOS, THEGHT N., THASSON A., NERUET VALENTIN A., VANDAELE D., VERSCHURE D., WARUST S.

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte administratif),
BODART Barbara

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

DENIS Laurent

1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle le compte administratif est débattu et il ne doit pas participer au vote.
2) En fonction des données communiquées par le comptable